



**HAL**  
open science

# Les origines de la démocratie américaine : le cas du Massachusetts

Isabelle Sicard

► **To cite this version:**

Isabelle Sicard. Les origines de la démocratie américaine : le cas du Massachusetts. Travaux en cours, 2017. hal-03619743

**HAL Id: hal-03619743**

**<https://hal.science/hal-03619743>**

Submitted on 25 Mar 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Les origines de la démocratie américaine :

## le cas du Massachusetts

Isabelle Sicard

Université Paris Diderot – Paris 7 (LARCA)

isabelle.sicard01 [at] etu.univ-paris.diderot.fr

**Mots-clés** : pétition ; Église ; État ; citoyenneté ; mobilisation populaire

**Keywords**: *petition; the Church; the state; citizenship; mass mobilization*

**Résumé** : Si de nombreux mythes attribuent au Massachusetts les origines de la démocratie américaine, l'article expose l'idée que les fondements de l'expression démocratique du Massachusetts résident dans le droit de pétitionner. Ce droit, hérité de la mère patrie, n'était pas limité aux seuls citoyens. Ainsi, femmes, esclaves ou prisonniers pouvaient envoyer des requêtes au pouvoir législatif, aboutissant à des lois. Cette expression se parachève dans la campagne populaire de 1829-1832 pour la suppression de l'impôt culturel.

**Abstract**: *According to various myths, the origins of American democracy are to be found in the state of Massachusetts. This article contends that even though colonial Massachusetts was not a democratic regime as such, political petitioning was the earliest mode of popular expression in the state. Not just limited to citizens, it enabled women, as well as slaves or convicts, to send requests to the legislative authority, which eventually became integrated into laws. This expression of popular opinion was epitomized by the 1829-1832 mass mobilization campaign throughout the state, in so far as it forced the legislative authority to ratify an amendment to the Massachusetts constitution.*

En 1802, le futur président des États-Unis, John Quincy Adams (originaire du Massachusetts), fait remonter les fondations de la démocratie américaine au *Mayflower Compact*. Ce contrat, signé en novembre 1620 par les Pères pèlerins (*Pilgrim Fathers*) en accostant à Plymouth, Nouvelle Angleterre, aurait été une source d'inspiration lors de la Déclaration d'indépendance, voire lors de la rédaction de la Constitution fédérale (1787). Si ce contrat rappelait les liens unissant la colonie à la métropole, il définissait surtout la forme du futur gouvernement de la colonie : une organisation collective fondée sur le consentement mutuel. Ce mythe démocratique des origines des États-Unis a cependant été remis en cause par de nombreux historiens.

L'année 1780 ne serait-elle pas une date plus légitime comme point de départ d'un régime véritablement démocratique en Nouvelle-Angleterre ? C'est en effet le moment où la Constitution du Massachusetts est ratifiée par ses citoyens qui ne sont plus désormais des sujets britanniques mais les membres d'une confédération d'États souverains. Ces hommes, à la tête du mouvement révolutionnaire qui traverse les colonies anglaises en ce dernier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle, sont également ceux qui contribuent à jeter les bases constitutionnelles de la nouvelle fédération.

Cependant, ne serait-ce pas la campagne d'opinion de 1831-1832 qui marquerait le parachèvement du processus démocratique et l'aboutissement de la réflexion institutionnelle dans l'État du Massachusetts dont les balbutiements remonteraient à 1620 ? Cette campagne n'est-elle pas une manifestation incontestable de l'avènement de l'esprit proprement démocratique puisqu'elle est animée non par des élites sociales et intellectuelles mais par le peuple lui-même ? Ce dernier s'appuie sur les églises ainsi que sur les partis politiques de tous bords afin de contrer l'opposition d'une élite bostonienne. Cette campagne s'inscrit par ailleurs dans le contexte plus large d'une revendication égalitaire dont témoigne l'ère du *Common Man* symbolisé par le président démocrate Andrew Jackson.

Nous étudierons dans une première partie les formes de gouvernement mises en place au XVII<sup>e</sup> siècle à Plymouth, puis à Boston, deux colonies de Nouvelle Angleterre qui sont aux origines du Massachusetts. L'arrivée sur un nouveau continent, loin du monarque et du Parlement, sans patente pour le territoire finalement occupé ou avec une charte que l'on adapte à la situation rencontrée, conduit à redéfinir les modes d'organi-

sation de la société coloniale. Nous verrons que le choix d'impliquer le plus grand nombre d'hommes, notamment en ce qui concerne la gestion des affaires locales, s'explique non par la poursuite d'un idéal démocratique (qui relèverait, pour le Massachusetts, de l'anachronisme) mais par la nécessité d'un gouvernement par consentement. En fait, et cela sera l'objet de notre deuxième partie, nous verrons que les échanges entre gouvernants et gouvernés correspondent à une pratique héritée de l'Angleterre. Particulièrement appréciée et utilisée sous la forme de pétitions, elle est source de nombreuses lois sur les deux continents. Toutefois, elle se cantonne à un mode d'expression locale. En 1776, au moment de la Révolution américaine et de la fondation de l'État du Massachusetts, lorsque les citoyens jugent la volonté populaire méprisée par un pouvoir aristocratique, ils étendent ce mode d'expression à l'échelle de l'État : c'est ce que nous examinerons dans une troisième partie. Nous étudierons en particulier la croisade populaire des années 1830-1833, apolitique et aconfessionnelle, qui a raison d'un système de prélèvement d'impôt pour le culte pourtant inscrit dans les lois fondamentales de la colonie puis de l'État.

### **Le mythe des origines de la démocratie américaine dans le Massachusetts et la réalité d'une double fondation**

De nombreux mythes exaltent la fondation de la nation américaine. Parmi eux, le Nord des États-Unis est présenté comme le creuset de la démocratie, notamment au XIX<sup>e</sup> siècle. De grands discours commémorant dès 1769 le jour du débarquement des « Pères Pèlerins<sup>1</sup> » à Plymouth (le 22 décembre 1620), des romans mettant en scène cette arrivée, des tableaux reproduisant le départ de Hollande, puis l'arrivée sur le nouveau continent et la signature du *Mayflower Compact* contribuent à former cette geste populaire tout au long du siècle. Peu importent les approximations historiques ou les contresens sur les intentions des premiers habitants du lieu<sup>2</sup>. Cette élaboration du mythe des origines passe également sous silence le fait que la plantation de Plymouth n'est pas le premier foyer de peuplement anglais en Amérique du Nord, mais le second, après James-

---

1. Voir Lauric Henneton, « Un voyage détourné : des passagers du *Mayflower* aux 'Pères Pèlerins' », in Bernard Cottret, Lauric Henneton, Jacques Pothier... [et al.] (dir.), *Naissance de l'Amérique du Nord, Les actes fondateurs 1607-1776*, Paris, les Indes savantes, 2008, p. 87-101.

2. Voir Sargent Bush, Jr, « America's Origin Myth: Remembering Plymouth Rock », *American Literary History*, vol. 12, n° 4, winter 2000, p. 745-756.

town, en Virginie. Est également omis le fait que ce document, signé par les quarante-et-un hommes libres ayant survécu à la traversée, ne s'applique qu'à un minuscule territoire et ne sert pas de référence lors de la mise en place des autres colonies.

En somme, l'objectif premier de cette relecture historique est de forger dans l'imaginaire commun l'idée que le premier modèle de gouvernement implanté sur le nouveau continent par les colons anglais était basé sur une égalité entre tous les hommes libres : après la guerre de Sécession fratricide (1861-1865), cette présentation de l'histoire gommait l'esclavage puis présentait le Nord sous un jour lumineux.

D'autres puritains quittent l'Angleterre en 1630 et s'installent à moins d'une centaine de kilomètres au nord de Plymouth. Toutefois, la plantation de Plymouth n'y a pas transporté son mode de fonctionnement. Dès lors, la colonie voisine, la *Massachusetts Bay*, procède tout d'abord à l'adaptation d'une charte royale octroyée à une société commerciale. Les anciens actionnaires devenus colons font évoluer les dispositions administratives de cette société par actions afin de s'adapter à la situation rencontrée sur le nouveau continent. D'un système de représentation directe de tous les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle, on passe à la mise en place d'une députation (par villes) puis d'un système bicaméral (composé d'une chambre basse représentant le peuple et d'une chambre haute élue par ces représentants du peuple)<sup>3</sup>. Dans un premier temps, seuls les hommes membres d'une église peuvent demander à l'assemblée de bénéficier du droit de vote. Ce critère change lors de l'octroi d'une nouvelle charte en 1691 qui conduit à une extension significative du suffrage. Désormais, un revenu financier minimum est requis pour pouvoir prendre part au gouvernement de la colonie<sup>4</sup>. Michael Zuckerman explique ce changement comme résultant de la volonté d'une adhésion forte aux lois votées, la province étant ainsi gouvernée par consentement<sup>5</sup>.

---

3. Samuel Morison, dans *A History of the Constitution of Massachusetts*, Boston, Wright & Potter, 1917, souligne que le bicaméralisme américain naît dans le Massachusetts, p. 7.

4. *The Charter of Massachusetts Bay, 1691*, Avalon Project : documents in Law, History and Diplomacy, disponible en ligne sur : [http://avalon.law.yale.edu/17th\\_century/mass07.asp](http://avalon.law.yale.edu/17th_century/mass07.asp) (consulté le 3 mars 2017).

5. De nombreux historiens mettent l'accent sur la méfiance des premiers colons, comme des Pères fondateurs ayant rédigé la Constitution de 1787, à l'égard du peuple. Toutefois, l'objectif de l'extension du suffrage dans la colonie du Massachusetts s'explique par la volonté de fédérer les habitants aux lois dans la mesure où ils élisent les représentants qui adoptent les lois. Voir Michael Zuckerman, « The Social Context of Democracy in Massachusetts », *The William And Mary Quarterly*, Third Series, 25.1, 1968, p. 523-544.

Néanmoins, la gestion des affaires locales mise en place dès 1634 est basée sur un suffrage masculin universel. L'historien et constitutionnaliste Samuel Morison estime que ce mode de gouvernement local est peut-être la plus grande contribution du Massachusetts à la science politique <sup>6</sup>. Ni l'abrogation royale de la charte en 1684 ni l'amendement de celle de 1691, en 1774, à l'aube du mouvement révolutionnaire, ne mettent en question ce fonctionnement. C'est précisément à ces assemblées locales qu'il est demandé de se prononcer sur la nécessité de rédiger une constitution pour le nouvel État. Cette consultation, exceptionnelle dans le paysage américain et emblématique du Massachusetts, s'inscrit en réalité dans un dialogue ancestral entre population et instances gouvernantes par le biais de pétitions.

### **Le droit de pétition : source ancestrale de l'autorité de la population en Grande-Bretagne puis dans le Massachusetts**

Dans le Massachusetts, l'impulsion d'une réflexion constitutionnelle trouve son origine dans une pétition <sup>7</sup>. En mai 1776, alors qu'ont eu lieu les premières batailles entre colons et soldats britanniques, les habitants de Pittsfield (comté du Berkshire, Massachusetts) se réunissent en assemblée municipale. Estimant que l'état de nature prévaut depuis leur rejet de la tyrannie britannique, ils demandent au pouvoir législatif du Massachusetts de rédiger une constitution <sup>8</sup>. Pour eux, il est indispensable que celle-ci soit approuvée par la population à la majorité. Ces pétitionnaires de Pittsfield justifient leur exigence de ratification populaire par le fait que le pouvoir vient du peuple et affirment qu'ils refuseront tout pouvoir et texte qui n'auront pas reçu l'approbation de la population. Ils estiment que les élus, qui ne sont qu'au service de la population, ne peuvent s'y substituer pour décider de ce qui doit devenir la loi suprême <sup>9</sup>.

Les origines de ce dialogue entre la population et l'autorité sont très anciennes. Le droit de pétitionner, hérité d'une pratique médiévale anglaise, précède la liberté d'expression en Angleterre. À la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, le roi Édouard I<sup>er</sup> encourage officiellement

---

6. Samuel Morison, *A History of the Constitution of Massachusetts*, p. 8.

7. *Ibid.*, p. 14.

8. L'ouvrage de Joseph Smith, *The History of Pittsfield (Berkshire County), Massachusetts, from the Year 1734 to the Year 1800*, Boston, Lee and Shepard, 1869, contient l'intégralité de la pétition.

9. Les pétitionnaires affirment que toute absence de consultation de la population conduirait de nouveau à un fonctionnement tyrannique (*Ibid.*, p. 354) et qu'ils sont à l'origine de tout pouvoir (p. 352).

ses sujets à lui envoyer des pétitions<sup>10</sup>. La protection des pétitionnaires, par l'interdiction de poursuites du fait de leurs demandes, stimule l'expression des habitants d'Angleterre et des colonies. Les requêtes nourrissent ainsi des échanges entre gouvernants et gouvernés dans la mesure où le Parlement reçoit les documents et y répond. Les pétitions deviennent dès lors une source d'information, révélant les sujets de préoccupation individuels ou collectifs de la population. Un nombre croissant de lois découlent de demandes ou plaintes qui sont formulées, tant en Angleterre que dans les colonies<sup>11</sup>.

Ainsi le droit de pétitionner confère à chaque sujet anglais des droits politiques, une citoyenneté minimale, étant donné que femmes, criminels, esclaves comme Indiens peuvent s'exprimer dans les colonies (leurs demandes par voie de pétitions étant susceptibles d'être à l'origine d'une loi)<sup>12</sup>.

La première déclaration des droits du Massachusetts, le *Body of Liberties* de 1641, inclut le droit de pétitionner<sup>13</sup>. Une multitude de lois de cette colonie puis de l'État sont adoptées suite à des pétitions. Les citoyens envoient fréquemment des requêtes au pouvoir législatif. Nous trouvons ainsi des lois adoptées suite à des demandes individuelles<sup>14</sup>, d'autres issues de communautés locales<sup>15</sup> ou d'autres encore qui revendiquent le soutien d'habitants de différents comtés, mues par un désir commun de reconnaissance de leurs droits particuliers<sup>16</sup>.

Par conséquent, les nombreuses lois adoptées suite à des demandes formulées par la population sont l'expression de groupes d'intérêts particuliers et ne concernent pas la

---

10. David C. Frederick, « John Quincy Adams, Slavery and the Disappearance of the Right of Petition », *Law and History Review*, vol. 9, n° 1, spring 1991, p. 113-155, p. 14.

11. David Frederick note qu'à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle la plus grande partie de la législation anglaise provient de demandes contenues dans les pétitions, *Ibid.* p. 114. Voir aussi Stephen A. Higginson, « A Short History of the Right to Petition Government for the Redress of Grievances », *The Yale Law Journal*, vol. 96, n° 1, Nov. 1986, p. 142-166, p. 146.

12. Stephen Higginson, « A Short History... » *op. cit.*, p. 153. David Frederick, « John Quincy Adams... », *op. cit.*, p. 116. Linda Kerber, *Women of the Republic, Intellect and Ideology in Revolutionary America*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1980, p. 287.

13. Celui-ci est également protégé par le premier amendement à la Constitution fédérale.

14. Voir *Massachusetts resolves 1775-1776*, vol. 19, chap. 324, p. 131, disponible en ligne sur : <https://archive.org/details/actsresolvespass7576mass> (consulté le 3 mars 2017).

15. *Ibid.*, chap. 186, p. 495.

16. À l'époque provinciale, tous les habitants du Massachusetts doivent payer un impôt pour le culte (loi du 1<sup>er</sup> mai 1689). Cet impôt est versé aux pasteurs des églises congrégationalistes. Les membres des autres églises demandent à être exemptés de cet impôt ou à ce qu'il soit reversé à leur propre pasteur. Voir par exemple *The Acts and Resolves, Public and Private, of the Province of Massachusetts Bay*, vol. 2, Boston, Wright and Porter, 1874, p. 494-495.

population dans son ensemble. Il existe bien entendu des exceptions. Nous avons mentionné le souhait des habitants de Pittsfield de rédaction et d'adoption d'une constitution, projet qui doit donc concerner l'ensemble des habitants de l'État. Il est naturellement attendu des élus qu'ils se montrent très attentifs aux demandes qui leur sont faites. Lorsqu'ils sont sourds aux recommandations populaires et jaloux de leur pouvoir, leurs projets sont sévèrement sanctionnés. Il en va ainsi de la première proposition de constitution du Massachusetts, soumise à ratification populaire en 1778 et rejetée par 83 % des suffrages exprimés <sup>17</sup>. De ce fait, le pouvoir législatif est beaucoup plus vigilant lors du processus de rédaction de la loi suprême en 1779 afin de ne pas essayer un nouveau rejet massif <sup>18</sup>.

Des modifications constitutionnelles sont également apportées suite à des requêtes populaires. En 1820, le comté du Maine envoie une pétition au Congrès fédéral afin de devenir un État indépendant du Massachusetts. Une nouvelle consultation populaire conduit à l'ouverture d'une convention constitutionnelle. Celle-ci soumet quatorze propositions d'amendements à la ratification de la population de l'État. L'assentiment populaire est une fois encore source incontournable de légitimité.

### **Vers la démocratie américaine : la mobilisation populaire en faveur de la séparation de l'Église et de l'État dans le Massachusetts en 1829-1832**

De nombreuses lois sont ainsi impulsées par le peuple, comme l'ont été la rédaction d'une constitution et les amendements qui sont successivement introduits. Mais ces demandes ne font pas l'objet d'une mobilisation massive, même si la ratification du texte fondamental puis de ses amendements nécessite une adhésion forte aux projets rédigés par les représentants du peuple.

Une question fait cependant exception. Il s'agit des liens entre Église et État. L'obligation de verser un impôt pour le culte est inscrite dans la charte du Massachusetts puis dans la Constitution de 1780. Elle déplaît fortement aux églises baptistes, qui se mobilisent et unissent leurs forces au <sup>xviii</sup><sup>e</sup> siècle pour exprimer leur mécontentement et obte-

---

17. 9 972 voix contre la ratification, pour un total de 12 055 suffrages (Samuel Morison, *A History of the Constitution of Massachusetts*, p. 16).

18. Le nouveau document est approuvé par les deux tiers de la population en 1780. Le Massachusetts fait figure d'exception dans le paysage américain par sa volonté d'associer sa population à la ratification de son texte fondamental.



nir une exemption<sup>19</sup>. Leur alliance avec les Quakers n'en fait pas moins un mouvement alors isolé<sup>20</sup>.

En 1811, les baptistes envoient une pétition à toutes les églises de leur dénomination dans le Massachusetts. Ils y formulent le souhait que, conformément à leur lecture de la Déclaration des Droits en son troisième article, les dissidents (c'est-à-dire toutes les personnes n'appartenant pas aux églises congrégationalistes) ne financent que leur lieu de culte et leur pasteur. Un tel projet avait été examiné par le pouvoir législatif en 1807 mais avait été rejeté. L'objectif de cette pétition est donc de prouver l'ampleur du soutien populaire et la nécessité d'adopter une telle loi. Un pasteur méthodiste du Nantucket parle de 15 000 signataires tandis que le pasteur baptiste John Leland annonce à la Chambre que la pétition a récolté 30 000 signatures. Un historien baptiste du XIX<sup>e</sup> siècle mentionne quant à lui plusieurs milliers de signataires<sup>21</sup>. Ces estimations, très approximatives et certainement subjectives, n'en contraignent pas moins le pouvoir législatif à voter une loi respectant cette demande en 1811. Il est important de souligner que cette pression populaire a raison des réticences politiques. En 1807, le parti fédéraliste, opposé à ce projet, l'avait baptisé « loi païenne », tandis que le parti démocrate-républicain, qui accède pour la première fois au pouvoir dans le Massachusetts cette année-là, n'y avait apporté aucun soutien officiel. L'historien William McLoughlin note que de nouveau, en 1811, les journaux républicains ne font que très peu d'allusions à ce projet de loi, craignant de s'aliéner des membres de leur parti<sup>22</sup>.

---

19. En 1767, formation de la *Warren Baptist Association* puis du *Grievance Committee* chargé de rassembler les plaintes des baptistes du Massachusetts et d'envoyer des pétitions au pouvoir législatif.

20. Joseph Clark estime, dans *A Historical Sketch of the Congregational Churches in Massachusetts, from 1620 to 1858*, Boston, Congregational Board of Publication, 1858, que sur les 419 églises de la colonie en 1776, 330 sont congrégationalistes tandis que 68 sont baptistes et 6 quakers, p. 218.

21. Voir Phileleutheros, *A Blow at the Root of Aristocracy Or an Appeal to Matters of Fact, in Support of Religious Freedom*, Boston, Yankee press, (microfilm), 1814 (?), p. 18 et David Benedict, *A General History of the Baptist Denomination in America*, vol. 1, Boston, Manning & Loring, 1813, p. 449 et p. 486.

22. Toutefois, Johann Neem dans « The Elusive Common Good: Religion and Civil Society in Massachusetts, 1780-1833 », *Journal of the Early Republic*, vol. 24, n° 3, autumn 2004, p. 381-417 s'oppose à la thèse de William McLoughlin (*New England Dissent, 1630-1833: The Baptists and the Separation of Church and State*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1971, p. 396-397).

Cette mobilisation populaire et confessionnelle de 1811 conduit ainsi le pouvoir politique à proposer une interprétation de la Constitution par le biais d'une loi particulièrement clivante<sup>23</sup>.

Tous les habitants du Massachusetts sont contraints de financer le culte, à l'exception des Bostoniens et de quelques autres villes qui ont obtenu, après pétition, l'autorisation de prélever un impôt sur les bancs d'église<sup>24</sup>.

Mais les oppositions à ce système sont croissantes. Si les baptistes, en tant qu'Église, ont abandonné toute lutte organisée après cette date, le développement très rapide de l'Église universaliste contribue au lancement d'une campagne à travers tout l'État<sup>25</sup>. Après avoir reçu une pétition, locale et isolée (signée par cinquante-cinq habitants de la ville de Westminster, Worcester), présentée à la Chambre en 1829 par l'un des représentants de Westminster (le *national republican*<sup>26</sup> et pasteur universaliste Charles Hudson), la Chambre en réceptionne deux autres lors de sa session de 1830 (de ce même comté ainsi que du Barnstable), puis seize nouvelles en 1831. La majorité d'entre elles demandent explicitement une modification de la Constitution par la suppression de la clause obligeant les habitants à financer le culte<sup>27</sup>. Ces pétitions rassemblent alors 1 413 signataires de trois comtés (Barnstable, Worcester et Middlesex). Elles conduisent la Chambre des représentants à rédiger un amendement au III<sup>e</sup> article de la Déclaration des droits<sup>28</sup>. Cet amendement, adopté par la Chambre en juin 1831, n'est pas examiné par le Sénat au motif qu'il faut laisser cette tâche aux sénateurs qui seront élus l'année suivante<sup>29</sup>.

---

23. Cette loi autorise ainsi chaque contribuable à demander à ce que son impôt pour le culte soit versé à l'église à laquelle il est affilié tandis que des verdicts de la Cour suprême du Massachusetts n'acceptaient ce reversement que si les églises étaient légalement reconnues par l'assemblée du Massachusetts.

24. Boston est exempté de cet impôt depuis 1793 et quelques villes demandent au pouvoir législatif du Massachusetts l'autorisation de ne plus prélever d'impôt sur le culte entre 1780 et 1833.

25. Il y avait trois églises universalistes implantées dans le Massachusetts en 1802 et quarante-neuf en 1831 (*The Massachusetts Register and United States Calendar for the Year of Our Lord 1831*, Boston, James & Loring, 1832, p. 111-123).

26. Le parti *national republican* est l'héritier du parti fédéraliste tandis que les démocrates jacksoniens s'inscrivent dans la lignée des démocrates-républicains.

27. Cette demande de suppression de l'impôt est explicite dans onze des pétitions.

28. L'arrivée de nombreuses pétitions demandant la suppression de l'impôt cultuel conduit la Chambre des représentants à examiner cette question et à rédiger un amendement (article du journal *Essex Gazette* du 29 octobre 1831).

29. Les journaux dénoncent cette manœuvre avec véhémence. Voir l'article du 15 octobre 1831, p. 63 du *Trumpet and Universalist Magazine*, qui explique que ce report est une façon habile de rejeter le

Afin de contrer ce qui est dénoncé comme un rejet du projet populaire par une chambre aristocratique (les sénateurs étant élus en fonction de revenus fonciers plus élevés que ceux qui sont exigés pour élire les représentants), une lettre circulaire est envoyée à toutes les villes du Massachusetts<sup>30</sup>. Elle invite les citoyens à renvoyer la pétition jointe. Cette demande est relayée par les journaux de tous bords<sup>31</sup>. La mobilisation populaire qu'elle engendre est *a priori* sans précédent. Seuls trois des treize comtés n'envoient aucune pétition<sup>32</sup>. L'affiliation politique des représentants à qui ces pétitions sont confiées révèle que des membres de chacun des trois partis du Massachusetts (les *national republicans*, les démocrates jacksoniens et le parti anti-maçonnique) prennent fait et cause pour la suppression de l'impôt destiné au culte, ce qui est confirmé par la lecture des journaux de l'époque, où chaque parti revendique son soutien à l'amendement. Quand cela est possible, l'analyse des signatures, au bas des pétitions, montre que ces documents ne sont que très rarement signés en raison de l'appartenance à une église<sup>33</sup>. L'agencement des noms nous conduit à penser que de nombreuses pétitions circulent lors d'assemblées municipales voire que le secrétaire municipal inscrit les noms des citoyens<sup>34</sup>.

Un travail d'archive révèle que cette campagne aboutit à l'arrivée de 195 pétitions au Congrès, signées par 10 150 citoyens de 138 villes différentes. Elle conduit la

---

projet, sachant que la tradition veut qu'un pouvoir législatif ne réexamine pas les projets mis en attente par la législature précédente. Le *Pittsfield Sun*, journal des démocrates jacksoniens, révèle le 10 novembre 1831 que ce report était un simple stratagème pour rejeter le projet, dans la mesure où les sénateurs étaient désœuvrés bien avant la fin de la session.

30. Le journal *Essex Gazette* du 26 novembre 1831 (p. 2) révèle qu'une lettre circulaire a été envoyée à toutes les villes du Massachusetts.

31. Le journal *Trumpet and Universalist Magazine*, dans son numéro du 3 décembre 1831 (p. 91) explique que le premier journal à avoir imprimé la pétition est le *Worcester County Republican*. À son tour, le *Trumpet and Universalist Magazine* demande à ses abonnés de signer et faire circuler la pétition dans chaque ville puis de la confier à leurs représentants.

32. Le Suffolk, le Nantucket et le Dukes.

33. Seules cinq pétitions revendiquent d'avoir été signées par des membres d'une église.

34. L'analyse de la pétition de Hubbardston, datée du 8 janvier 1830, révèle que le représentant portant la pétition à la Chambre est membre du parti *national republican*. Le nom du premier signataire, Otis Parker, permet de savoir que la pétition ne circule pas au sein de la seule église universaliste (thèse qui aurait pu être avancée, dans la mesure où la première pétition, celle de 1829, est portée par le pasteur universaliste Charles Hudson et que dès lors les universalistes vont être particulièrement actifs dans la campagne). En effet, Otis Parker est diacre congrégationaliste. De plus, sur les cent douze signatures de cette pétition, trente noms identifiables figurent sur une pétition signée par des congrégationalistes en 1827. Ces noms ne figurent pas les uns en dessous des autres, ce qui laisse à penser que la pétition n'a pas circulé dans l'église congrégationaliste avant d'être confiée à une autre église. En 1830, Hubbardston comprend deux églises congrégationalistes et une église universaliste.

Chambre des représentants à adopter en 1832 le projet d'amendement qui est soumis puis le Sénat à faire de même (vingt-cinq des trente-huit sénateurs présents l'approuvant<sup>35</sup>). Ce XI<sup>e</sup> amendement, soumis à la ratification populaire, reçoit les suffrages de 35 606 électeurs et la plus large majorité jamais enregistrée pour la ratification d'un amendement<sup>36</sup>.

Cette campagne populaire s'affranchit donc de tous les cadres politiques et confessionnels afin de s'assurer de la plus large adhésion possible. À l'heure où les systèmes de partis et les associations caritatives *trans-dénominationnelles* (et d'organisation fédérale) auraient pu faciliter la diffusion de la pétition, le choix a été fait de s'appuyer sur les convictions personnelles des citoyens en les mobilisant à l'échelle locale par les assemblées municipales. Ce pari s'est avéré gagnant et semble indiquer la réalité d'un pouvoir populaire dans l'État du Massachusetts.

## Conclusion

En somme, les fondements du régime démocratique du Massachusetts sont le fruit de plusieurs héritages : les traditions politiques nouvelles, telles que les colonies de Plymouth et de la *Massachusetts Bay* les ont créées, mais également des pratiques médiévales anglaises, et en particulier du droit de pétitionner. Ce droit, qui n'est pas incompatible avec un système monarchique, offre un moyen d'expression à chaque individu. Protégé par la toute première déclaration des droits du Massachusetts en 1641, puis inscrit dans le *Bill of Rights* par le Parlement britannique en 1689 pour être adjoint à la Constitution fédérale américaine en 1791 (dans le cadre du premier amendement)<sup>37</sup>, ce droit garantit à tous une forme minimale de citoyenneté ; les gouvernements anglais comme américains se font en effet le devoir d'examiner ces requêtes et d'y répondre. Et dans le Massachusetts, il permet que s'impose la tolérance religieuse à partir de 1833 grâce à une grande mobilisation populaire.

Mais si l'on élargit cette réflexion sur les origines de la démocratie américaine à l'échelon fédéral, on constate qu'elle atteint très vite ses limites. En effet, l'examen des pétitions au Congrès fédéral empiète sur le travail parlementaire car il réduit très signifi-

---

35. *Newburyport Herald*, le 13 mars 1832.

36. Samuel Morison, *A History of the Constitution of Massachusetts*, p. 39.

37. Le droit de pétitionner est également inscrit dans la Constitution du Massachusetts.

cativement le temps de débat réservé aux autres questions <sup>38</sup>. La campagne pour l'abolition de l'esclavage, lancée par l'envoi de très nombreuses pétitions au Congrès fédéral dans les années 1830, transforme ce mode d'expression en moyen de propagande <sup>39</sup> et incite les opposants à ce système à faire interdire la lecture de pétitions sur ce sujet. L'adoption de cette interdiction conduit au déclin des pétitions comme forme d'expression populaire <sup>40</sup>. Les pétitions nationales restent donc un moyen marginal de faire changer les choses aux États-Unis, même si les pétitions locales conservent jusqu'à aujourd'hui une efficacité non négligeable.

### **Notice bio-bibliographique**

Isabelle Sicard est doctorante à l'Université Paris Diderot – Paris 7, UFR d'Études anglophones, Laboratoire de recherches sur les cultures anglophones (LARCA). Sous la direction du Professeur Marie-Jeanne Rossignol, elle écrit la thèse : *Vers la tolérance religieuse : le Massachusetts de l'intolérance à la séparation entre Église et État dans la période post-révolutionnaire, 1776-1833*. Ses dernières publications : « L'implication populaire du Massachusetts dans le processus de ratification constitutionnelle », *Revue de la Société d'études anglo-américaines XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, n° 72, 2015 ; « L'Église congrégationaliste et la contestation de l'ordre établi » in Jérôme Grosclaude (dir.), *Religion et contestation*, Clermont-Ferrand, Presses de l'université Blaise-Pascal, 2016.

---

38. David Frederick, « John Quincy Adams... », *op. cit.*, p. 117.

39. Stephen Higginson, « A Short History of the Right to Petition... », *op. cit.*, p. 157.

40. David Frederick, « John Quincy Adams... », *op. cit.*, p. 113.